

Session d'information CSW65

25.01.2022

Rapport

Le 25 janvier, la Direction Droits Humains du SPF Affaires étrangères a organisé, en collaboration avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), une session d'information pour la société civile et des Député-e-s intéressé-e-s en préparation de la CSW66 (Commission de la Condition de la Femme, 14-25 mars 2022).

Ont participé à cette réunion : des représentant-e-s du gouvernement et du Parlement, ainsi que les organisations suivantes: le Conseil consultatif Genre et Développement (ARGO), Amazone, Belgian Disability Forum (BDF), Sensoa, Vrouw & Maatschappij et le Vrouwenraad.

La Commission de la Condition de la Femme (CSW) est une commission fonctionnelle du Conseil économique et social (ECOSOC), dédiée à l'avancement de la femme et à la réalisation de l'égalité hommes/femmes. Elle se réunit chaque année pour évaluer les progrès réalisés, identifier les défis et formuler des recommandations politiques dans ce domaine. Lors de la CSW66, des conclusions concertées seront adoptées sur le thème prioritaire « Parvenir à l'égalité de genre et à l'autonomisation de toutes les femmes et filles dans le cadre des politiques et programmes relatifs au changement climatique, à l'environnement et à la réduction des risques de catastrophes » (*Women's full and effective participation and decision-making in public life, as well as the elimination of violence, for achieving gender equality and the empowerment of all women and girls*). Plus d'information est disponible sur le site web d'ONU Femmes : [CSW66 \(2022\) | Commission on the Status of Women | UN Women](#).

1. Information pratique

En raison de la pandémie COVID-19, cette session est organisée dans un format hybride. Seules les réunions formelles et (éventuellement) les négociations se dérouleront physiquement, l'ONU imposant une limite au nombre de personnes par délégation. Pour la délégation belge, cela se traduit - au mieux - par une participation physique limitée au niveau ministériel. Les autres membres de la délégation peuvent participer virtuellement, tout comme l'année dernière. Il est important de prendre en compte le fait que l'évolution de la situation du COVID-19 peut encore changer les modalités.

Les *side events* et les dialogues interactifs auront lieu virtuellement (temps de New York). Toutes les informations sur le programme officiel de la CSW66 sont disponibles sur le site web d'ONU Femmes: [CSW66 \(2022\) | Commission on the Status of Women | UN Women](#).

2. Position Union européenne

L'adoption des conclusions concertées ne se fait pas par vote, mais par consensus de l'ensemble des membres de l'ONU. Il s'agit donc d'une approche tout-ou-rien. Les négociations seront menées par la délégation de l'UE à New York sur la base d'un *position paper* de l'UE. La Direction Droits Humains du SPF Affaires étrangères a fait le point sur le contenu de ce document.

3. Position belge

La Belgique est en train de rédiger un document de position belge en vue de la participation de la Belgique à la CSW. L'IEFH a présenté les premiers éléments de la position belge. Les membres de la société civile ont eu la possibilité de soumettre une contribution écrite avant la réunion.

Lors de la réunion, les préoccupations suivantes additionnelles ont été soulevées :

- L'importance de la collecte de données ventilées par genre et de données qualitatives et de combler les lacunes dans les données disponibles - en général et en relation avec le thème prioritaire ;
- Faire attention à l'écocide, conformément à la récente résolution du Parlement fédéral ;
- Dans le contexte des engagements internationaux/ONU, un manque d'attention à la désignation de points focaux genre et climat, et l'importance d'intégrer des expert-e-s en matière de genre dans les organes de décision ;
- L'importance de prêter attention à la solidarité internationale en matière de climat et à la responsabilité historique qui en découle, mais également au fait d'appliquer les engagements en matière de genre et climat au niveau de l'UE et à l'impact que les choix écologiques chez nous peuvent avoir sur les pays en voie de développement ;
- L'importance de prêter attention à la gestion des risques en relation avec le thème prioritaire ;
- Appréciation de l'attention portée à l'intersectionnalité et au rôle important de la société civile, des défenseuses des droits des femmes et du climat.

4. Information et instructions concernant la participation à la délégation belge

Les représentant-e-s de la société civile et député-e-s peuvent de nouveau faire partie de la délégation belge. Veuillez noter que, comme mentionné au point 1, cette participation sera entièrement virtuelle en raison de la situation COVID-19.

Si vous souhaitez vous inscrire en tant que membre de la délégation belge à la CSW66, veuillez attentivement suivre les instructions ci-dessous :

La date limite d'inscription est le 04.02.2022. L'inscription est possible en envoyant un courriel à sebastien.RENNA@diplobel.fed.be, avec en copie CSW66@diplobel.fed.be, avec les informations suivantes (par personne à inscrire) :

- Nom + prénom
- Fonction + organisation (*en français*)
- Numéro de gsm
- Adresse mail
- Votre d'accord (ou pas) avec le partage de votre nom et numéro de téléphone avec les autres membres de la délégation (par exemple, vous pouvez être ajouté à un groupe Whatsapp ou un autre canal pour vous tenir informé pendant la session)

Pour les questions importantes relatives à la CSW qui n'ont pas été traitées lors de la réunion, veuillez contacter Helena Bergé (SPF Affaires étrangères, Direction Droits Humains) à l'adresse électronique CSW66@diplobel.fed.be. Veuillez ne pas contacter directement la Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations unies à New York.

Attention (!) Seuls les représentant-e-s autorisé-e-s par le gouvernement peuvent exprimer la position belge lors de la session de la CSW. La participation à la délégation belge n'implique en aucune façon que vous puissiez parler au nom de la Belgique, ni représenter la position belge.